

DESTINATAIRES : Titulaires de permis de garde d'enfants

EXPÉDITRICE : Boafoa Kwamena
Directrice
Direction de l'assurance de la qualité et de la délivrance des permis
des services de garde d'enfants

DATE : 1^{er} février 2022

OBJET : Mise à jour sur la stratégie de dépistage de la COVID-19 pour les
services de garde d'enfants agréés

Depuis le 21 janvier, tous les conseils scolaires et tous les programmes de garde d'enfants ont reçu leurs envois de tests antigéniques rapides (TAR) pour créer des trousseaux de deux tests par membre du personnel et par élève/enfant.

Distribution continue des tests antigéniques rapides destinés aux enfants et aux membres du personnel présentant des **symptômes**

Afin d'accorder aux programmes de garde d'enfants un approvisionnement continu de tests, le ministère a l'intention de commencer à distribuer des tests antigéniques rapides supplémentaires toutes les deux semaines. Le prochain cycle de distribution a commencé au cours de la semaine du 24 janvier 2022. On s'attend à ce que les conseils scolaires et les gestionnaires de systèmes de services les reçoivent durant la semaine commençant le 31 janvier 2022.

Au cours de ce cycle de distribution, 3,6 millions de tests antigéniques rapides supplémentaires seront fournis, outre les 5,2 millions de tests antigéniques rapides déjà remis aux écoles publiques et aux centres de garde d'enfants en 2022.

Le ministère assurera un réapprovisionnement toutes les deux semaines, afin de fournir :

- deux tests pour les 30 % des effectifs totaux/du personnel des écoles et des centres de garde d'enfants.

Ce niveau de réapprovisionnement repose sur l'approvisionnement provincial actuel.

Les trousse de tests antigéniques rapides (contenant deux tests) ne devraient être remises aux élèves/membres du personnel qu'à leur retour après une absence imprévue ou un renvoi de l'école/du centre de garde d'enfants, et lorsqu'ils ont besoin d'autres tests s'ils doivent de nouveau s'absenter.

Les trousse contiendront deux tests individuels. Veuillez consulter les consignes de tri ci-dessous, figurant à l'Annexe 1 : Directives de tri du contenu des trousse.

Tests antigéniques rapides pour soutenir les politiques d'immunisation des titulaires de permis

Les programmes de garde d'enfants continueront de recevoir des tests antigéniques rapides pour appuyer leur politique de divulgation de l'immunisation qui couvre le personnel, les fournisseurs et les autres personnes qui peuvent avoir un contact régulier et direct avec le personnel, les fournisseurs ou les enfants; toutefois, veuillez noter que l'approvisionnement actuel ne permet pas de fournir des boîtes complètes à ces personnes.

Ceci est basé sur les chiffres que vous avez fournis lors de l'enquête de décembre auprès des personnes non vaccinées dans votre programme de garde d'enfants

Les programmes de garde d'enfants sont encouragés à fournir aux individus suffisamment de tests pour une à deux semaines de tests à la fois (c'est-à-dire trois à six tests antigéniques rapides). Cela peut nécessiter de trier le contenu des trousse afin de fournir un approvisionnement suffisant sur une base hebdomadaire/bimensuelle pour le dépistage des personnes asymptomatiques, conformément à la politique d'immunisation. Voir l'Annexe 1 pour consulter les directives de tri du contenu des trousse.

Où obtenir vos tests antigéniques rapides

Des livraisons seront effectuées automatiquement de façon bimensuelle pour soutenir ce dépistage, auxquelles s'ajoutera l'approvisionnement plus large en tests pour les personnes symptomatiques.

Pour les programmes situés dans des écoles financées par des fonds publics, les tests seront disponibles auprès de l'école ou du conseil scolaire. Pour les programmes communautaires, les tests seront mis à disposition par le biais du gestionnaire du système de services local.

Veuillez ne pas communiquer avec le responsable de votre école ou de votre système de services pour le moment. Le conseil scolaire ou le gestionnaire du système de services local communiquera avec vous pour savoir comment recevoir vos tests antigéniques rapides.

Veuillez noter que même si les conseil scolaires et les gestionnaires de systèmes de services local recevront des livraisons toutes les deux semaines, les approches de distribution locale peuvent varier.

Mise à jour des directives concernant l'utilisation des tests antigéniques rapides

Veillez noter que le médecin hygiéniste en chef a mis à jour les directives concernant les personnes dont le résultat du test (moléculaire/PCR ou test antigénique rapide) est positif. Les personnes dont le test est positif ne doivent pas effectuer de dépistage antigénique pendant les **30 jours** suivant leur infection par la COVID-19 (à partir de la date d'apparition des symptômes ou du test). Une fois cette période écoulée, les personnes symptomatiques peuvent de nouveau procéder à un dépistage antigénique rapide de la COVID-19, conformément au [Document d'orientation provisoire sur la COVID-19 : Écoles et garderies : recrudescence liée au variant omicron](#).

Programmes de garde d'enfants agréés des Premières Nations

Les programmes de garde d'enfants agréés des Premières Nations peuvent obtenir des tests antigéniques rapides par le biais du Programme provincial de dépistage antigénique. Le ministère des Affaires autochtones travaille avec le ministère de la Santé et Services aux Autochtones Canada (SAC) pour accélérer et satisfaire les demandes de tests des communautés et organisations autochtones. L'accès au [Programme provincial de dépistage antigénique](#) se fait par le biais du site Web du ministère de la Santé. Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à IndigenousTestKits@ontario.ca.

Nous reconnaissons le travail important que vous accomplissez déjà pour aider à garder les programmes de garde d'enfants ouverts et assurer la sécurité optimale de nos enfants.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec votre conseiller en programmes ou contacter childcare_ontario@ontario.ca

Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre partenariat continu dans la mise en œuvre d'initiatives de dépistage locales visant à soutenir la prestation de programmes de garde d'enfants sécuritaires dans tout l'Ontario.

Cordialement,

Boafoa Kwamena

c. c. : Gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux (GSMR et CADSS)

Programmes de garde d'enfants des Premières Nations

Annexe 1 – Directives de tri du contenu des trousse

Équipement, fournitures et directives de tri du contenu des trousse

- Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs fournira des tests antigéniques rapides aux gestionnaires de systèmes de services à partir de cette semaine. Les gestionnaires de systèmes de services recevront l'une des trois trousse de test :
 - BTNX – Paquet de 25 ou de 5 tests
 - BioSensor – Paquet de 25 tests
 - FaStep – Paquet de 20 tests

- Les fournitures contenues dans les boîtes de tests contiennent :
 - cartouche de test
 - écouillons
 - selon le type de test, soit : tubes à essai + embout distributeur + ampoules contenant une portion de solution tampon **OU** tube à essai prérempli de solution tampon

- Les conseils scolaires, les écoles et les programmes de garde d'enfants devront trier le contenu des boîtes afin de distribuer 2 tests par personne, conformément aux directives relatives aux tests.

- Pour constituer des mini-trousse contenant suffisamment de fournitures pour réaliser deux tests, veuillez procéder comme suit :
 1. Le cas échéant, les conseils scolaires, les écoles et les programmes de garde d'enfants peuvent souhaiter effectuer des écouillonnages de contrôle positif et négatif sur chaque nouveau lot ou envoi de tests antigéniques rapides à des fins d'assurance de la qualité, mais cette étape **n'est pas obligatoire**.
 2. Rassemblez deux séries de toutes les fournitures nécessaires pour chaque trousse notamment :
 - Deux (2) cartouches de test enveloppées dans un sachet d'aluminium
 - Deux (2) écouillons emballés
 - Selon le type de test :
 - a) Deux (2) tubes à essai préremplis de solution tampon **OU**
 - b) Deux (2) tubes à essai + deux (2) embouts distributeurs + deux (2) ampoules contenant une portion de solution tampon
 3. Mettez les fournitures dans un sachet ou un autre type de contenant.

- Une lettre d'information à l'intention des communautés de garde d'enfants devrait être distribuée avec les trousseaux mais ne doit pas être incluse dans le sachet.